



FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

RESOLUTION DU XXI^{ème} CONGRES de la FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE

Réuni à Hossegor (Landes) du 21 au 23 mai 2019, le XXI^{ème} Congrès de la Fédéchimie Force Ouvrière fait sien l'ensemble des résolutions du Congrès Confédéral de Lille d'avril 2018.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible au syndicalisme fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la Charte d'Amiens, contre toute emprise extérieure politique, philosophique et religieuse, seul gage de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Le Congrès condamne les pressions exercées par les pouvoirs publics, au nom du dialogue social pour intégrer les organisations syndicales, et d'une manière générale dénonce la méthode des concertations, visant à légitimer les contre-réformes régressives par la présence des organisations syndicales sans pour autant prendre en compte les revendications et encore moins permettre « d'éviter le pire ».

Conformément aux positions du CCN, le Congrès se félicite de la décision récente de quitter la « concertation sur la retraite » menée par le Haut-Commissaire Delevoye dont l'objectif n'est autre que d'associer les organisations syndicales à l'instauration d'un régime de retraite universel par point et par là même à la liquidation du régime général, des quarante-deux régimes spéciaux ou encore des codes des pensions civiles et militaires.

La crise ouverte dite « des gilets jaunes » est le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, de la protection sociale et des services publics, comme FO le dénonce depuis toujours. Pour tenter de calmer cette crise, le Président Macron a organisé un « Grand Débat National » tout en annonçant clairement que le cap des réformes gouvernementales que nous contestons, ne sera pas changé. Le Congrès approuve sans réserve la décision de la Confédération de ne pas y avoir participé.

Le Congrès conteste toute idée de fusion entre le Sénat et le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE). Nous ne sommes et ne serons jamais des co-législateurs.

Le Congrès condamne la volonté du gouvernement de transformer le syndicalisme de revendication incarné par FO en « corps intermédiaire » qui ne jouerait en quelque sorte qu'un rôle de courroie de transmission.

A rebours d'un rôle de contrepouvoir, le Congrès revendique un syndicalisme de contrepoids, essentiel à l'équilibre démocratique face à la casse sociale généralisée et au règne du tout économique.

Le Congrès revendique le maintien du paritarisme dans toutes les structures de gestion par les organisations syndicales et patronales (Sécurité Sociale, Logement, Formation, Retraite...).

Le Congrès revendique la grève comme moyen d'expression du rapport de force lorsque les revendications ne sont pas satisfaites.

Négociation collective

Depuis le dernier Congrès de la Fédéchimie FO de Fréjus, la loi El Khomri puis les ordonnances Macron/Pénicaud ont poursuivi la destruction méthodique des droits des travailleurs. Elles aggravent les coups déjà portés par les gouvernements successifs, sous couvert de flexibilité, de mobilité, de polyvalence et de simplification du droit du travail, d'abaissement du coût du travail, de compétitivité et du principe européen de concurrence libre et non faussée.

Le Congrès revendique leur abrogation.

Le Congrès dénonce le principe de travail détaché qui attise le dumping social entre les États.

Le Congrès rappelle que le Code du Travail et les Conventions Collectives Nationales constituent un socle social indispensable aux droits et à la défense des travailleurs.

A ce titre, le Congrès revendique la négociation d'une Convention Collective pour les salariés du Nucléaire.

Le Congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, des moyens de représentation et de défense des droits des salariés, ainsi que l'annulation des mesures facilitant les licenciements collectifs et individuels telles que les ruptures conventionnelles collectives.

Le Congrès condamne le plafonnement des indemnités prud'homales et se félicite de certains jugements rendus passant outre l'application de ce barème.

Le Congrès revendique le CDI comme seul contrat, dénonce le recours croissant aux contrats précaires et s'oppose dans les branches à l'allongement possible de la durée des CDD, à la mise en place des CDI de chantier et contrats de mission.

Dans un contexte de fusion/restructuration des branches professionnelles à marche forcée, la quasi-totalité des chambres patronales ne négocie plus rien, hormis sur des sujets qu'elles estiment lucratifs comme la formation professionnelle.

Le Congrès réfute que l'entreprise constitue le niveau privilégié de négociation au prétexte qu'il serait plus adapté au contexte socio-économique.

Après avoir subi un sévère coup de rabot avec la délégation unique du personnel instaurée par la loi du 17 août 2015 dite « Rebsamen », la cure d'amaigrissement des droits se poursuit. L'ordonnance du 22 septembre 2017 rend obligatoire la mise en place des Comités Social et Economique et supprime ainsi l'ensemble des IRP. Pire, les ordonnances permettent aux employeurs de définir seuls le périmètre et le nombre d'établissement distincts qu'ils acceptent de reconnaître, réduisant ainsi drastiquement les moyens et le nombre de représentants du personnel.

Preuve de cette volonté affichée, la possibilité de désigner un Représentant Syndical dans les Commissions Santé Sécurité et Condition de Travail n'a pu être maintenue dans les branches qui le prévoyaient.

Le Congrès condamne la suppression des Comités d'Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) et de leurs prérogatives y compris en termes de sûreté et d'environnement pour les installations classées.

Le Congrès revendique le rétablissement des CHSCT pour protéger les travailleurs et les populations.

Le Congrès revendique l'égalité Femmes/Hommes effective pour les salaires et déroulement de carrière.

Handicap

Le Congrès mandate la Fédéchimie FO pour développer l'échange d'informations avec les syndicats sur les travailleurs en situation de handicap.

Le Congrès s'oppose à la fermeture des établissements médico-sociaux préconisée par l'ONU au Gouvernement.

Le Congrès dénonce la baisse des moyens alloués aux structures en faveur des travailleurs en situation de handicap.

Le Congrès encourage leur insertion professionnelle en milieu ordinaire en adaptant les postes de travail dans les entreprises.

Le Congrès invite les syndicats à maintenir les accords Handicap existants.

Salaire

Face à la perte de pouvoir d'achat dans le privé comme dans le public depuis de nombreuses années et face à la situation de pauvreté à laquelle sont réduits de trop nombreux salariés actifs et retraités, le Congrès revendique prioritairement une augmentation générale des salaires, pensions, allocations et prestations sociales.

Le Congrès revendique une revalorisation significative du Smic à hauteur de 1 450 euros nets mensuels, soit 80 % du salaire médian et appelle à la réouverture immédiate de négociations dans toutes ses branches afin de relever l'ensemble des grilles.

Le Congrès revendique l'indérogeabilité de l'ensemble des éléments de rémunération conventionnels, à commencer par les primes d'ancienneté, de nuit, de dimanche, de férié et de conditions de travail, etc.

Sécurité Sociale

Le Congrès revendique le retour au principe fondateur de la Sécurité Sociale de 1945 : « On cotise selon ses moyens, on se soigne selon ses besoins. »

Le Congrès condamne le déremboursement des soins.

Le Congrès exige le retour au financement intégral de la Sécurité Sociale par les cotisations sociales et l'abrogation de toutes les mesures d'exonération de cotisations patronales.

Le Congrès condamne le transfert du financement de la Sécurité Sociale vers l'impôt au travers de la CSG et au détriment de la cotisation sociale, ouvrant la voie à son étatisation, à la mise à l'écart des représentants des travailleurs et à la soumission des droits des assurés et des allocataires aux politiques d'austérité budgétaire.

Assurance Chômage

Le Congrès rappelle que ce n'est ni l'assurance chômage ni les chômeurs eux-mêmes qui sont responsables du chômage mais bien les politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs et la course à la compétitivité sans fin des entreprises et les délocalisations.

Le Congrès se félicite de l'action conduite par la Confédération dans le cadre des négociations entre le patronat et les syndicats en défense de l'assurance chômage et des droits des demandeurs d'emplois.

Le Congrès dénonce les ingérences multiples et répétées du gouvernement, à commencer par la lettre de cadrage et autres interventions du Président Macron qui visait à corseter la négociation.

Le Congrès condamne la réforme de l'Assurance Chômage qui sera mis en œuvre l'été prochain visant à baisser les droits d'indemnisations des salariés.

Le Congrès revendique la mise en place d'un système de bonus-malus, calqué sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui vise à combattre les abus en matière de recrutements en contrats courts et à réaliser du même coup des économies pour le système dans son ensemble.

Retraites

Le Congrès affirme sa détermination à défendre la retraite par répartition garante de la solidarité intergénérationnelle et revendique la réindexation de l'ensemble des pensions sur les augmentations de salaire.

Le Congrès est résolument opposé à la mise en place d'un régime universel de retraite par points et revendique le maintien de tous les régimes existants.

Le Congrès revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 années de cotisations et le maintien des retraites anticipées conventionnelles.

Le Congrès rejette toute tentative, directe ou indirecte, d'allongement de la durée de cotisation ou d'incitation à retarder l'âge de départ.

En particulier, FO revendique l'abandon pur et simple de la décote ou dispositif de coefficient de solidarité pour le régime AGIRC/ARCCO et s'opposera à un dispositif de même type pour le régime général.

Le Congrès revendique que le risque dépendance soit pris en charge par la Sécurité sociale et financé par une cotisation sur l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital.

Le Congrès dénonce les incitations à l'épargne retraite introduites par la loi « Pacte », favorisant le développement de la retraite par capitalisation ouvrant la voie aux fonds de pensions et remettant en cause la retraite par répartition.

Le Congrès revendique la suppression de la journée dite de « solidarité ».

Services Publics

Le Congrès condamne sans réserve le projet de loi de « transformation de la fonction publique » qui prévoit entre autres l'élargissement du recours aux contractuels en lieu et place des emplois statutaires, l'introduction du salaire au mérite, des ruptures conventionnelles, l'incitation à la mobilité si possible vers le privé, la fusion des instances CHSCT/CT et la remise en cause des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Le Congrès condamne toutes les manœuvres qui organisent la privatisation d'entreprises publiques ou la réduction de part détenues par l'État au travers de la loi « Pacte » dont Engie, La Française des Jeux, Aéroport de Paris et autres barrages hydrauliques, etc.

A l'instar de la privatisation des autoroutes, ces nouvelles privatisations ne manqueront pas de supprimer de très nombreux emplois statutaires par des transferts massifs vers des sous-traitants et de devenir des sources de profits colossaux pour des intérêts privés au détriment de la population.

Le Congrès rappelle ses revendications de défense des services publics, du statut des agents et de l'ensemble des missions qui y sont attachés.

Le Congrès revendique entre autre l'abrogation de la loi Blanquer contre l'Education Nationale, et l'abandon des lois Buzyn de démantèlement de l'hôpital public, Dussopt de « transformation de la fonction publique » prévoyant la suppression de 120 000 postes.

Le Congrès soutiendra sans réserve toute initiative visant à mettre un coup d'arrêt à cette politique de démantèlement systématique du Service Public.

Défense des libertés syndicales et démocratiques

Le Congrès rappelle que la liberté de manifester relève des droits fondamentaux, protégés en particulier par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et condamne toute restriction, répression et fichage des manifestants et syndicalistes.

Le Congrès condamne la violence de l'Etat qui s'est déchaînée une fois de plus contre les manifestants le 1er mai et exige l'abrogation de la loi « anti-casseurs ».

Le Congrès apporte son soutien total à tous ceux qui ont subi des violences policières au cours des dernières manifestations.

Le Congrès dénonce la stratégie dangereuse ordonnée par le gouvernement qui, au prétexte de lutter contre les « casseurs » établit dans les faits un climat de terreur, visant à disloquer les cortèges syndicaux et interdire en réalité toute possibilité de manifester démocratiquement.

Le Congrès s'oppose fermement à toute forme de criminalisation de l'action syndicale et exige l'abandon de toutes les poursuites contre les militants syndicaux et les manifestants.

Le Congrès réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale et condamne les atteintes portées à la libre désignation du délégué syndical.

Le Congrès condamne toute forme de discrimination syndicale.

Développement

Deux alternatives s'offrent au mouvement syndical : s'autodétruire en intégrant le mode de gouvernance corporatiste voulu par le Président Macron ou résister pour défendre notre existence et par là même celle de la classe ouvrière organisée.

La situation exige donc le renforcement de l'organisation qui passera forcément par la création de nouvelles implantations, sur la base de revendications claires, par un travail d'information et de terrain assidu.

Afin d'aider au développement, le Congrès encourage la création, en lien avec les Unions Départementales, d'Unions de Syndicats ou structures relevant des branches de la Fédéchimie FO afin de regrouper les syndicats, sections, et adhérents isolés.

Le Congrès mandate le Bureau Fédéral et le Comité National pour rechercher les moyens d'améliorer la communication de la fédération, si besoin en créant une commission spécifique.

Résister – Revendiquer - Reconquérir

Dans le prolongement du 19 mars 2019 et des résolutions du Congrès de Lille, le Congrès réaffirme la nécessité d'organiser une riposte à la hauteur des enjeux et des attaques et mandate la Fédération pour aider à la réalisation de la grève interprofessionnelle.

Pour cela, la Fédéchimie demande à ses syndicats d'amplifier la campagne en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de FO sur les retraites et à tout mettre en œuvre pour réussir, dans un premier temps, le rassemblement d'ampleur nationale qu'organisera la confédération.

Résolution adoptée à l'unanimité du Congrès
Hossegor le 23 mai 2019